Sauveterre-de-Guyenne, 16 décembre 2025

Lors du Conseil Communautaire du 9 septembre 2024, à la très grande majorité (42 voix pour - 7 voix contre), les élus ont exprimé clairement le choix de modifier les bases permettant le calcul de la CFE.

Nous entendons et comprenons votre mécontentement à ce sujet, et nous nous sommes excusés sur l'absence d'information dans un courrier précédent.

Nous souhaitions vous assurer que nous sommes à l'écoute de vos revendications et ce, sans absolument aucun mépris, ni désinvolture, contrairement à ce qui a pu être dit et écrit. Ces propos inventés relèvent de la diffamation.

L'attitude déployée à des fins belliqueuses sur les réseaux sociaux, dans les paroles et les écrits d'une minorité parmi vous n'est pas acceptable. Nous le regrettons et confirmons que nous ne répondrons jamais ni aux intimidations, ni aux insultes, ni aux injonctions injustifiées.

En revanche, nous réitérons que nous portons avec gravité et le plus grand sérieux, la plus grande attention aux difficultés que vous décrivez face à cette augmentation. C'est de notre responsabilité d'y répondre collectivement, en toute transparence, comme nous le faisons depuis le départ, et de trouver une voie concordante pour le bien du territoire.

Tout d'abord, revenons sur les modalités du vote.

Les votes étant depuis 2021 électroniques et secrets, il vous est recommandé la plus grande vigilance quant aux déclarations de certains élus se dédouanant d'un vote, alors qu'ils étaient favorables à cette augmentation, en commission à laquelle ils participaient, ou en Conseil Communautaire. Soyons clairs, au nom de l'intérêt général du territoire, la très grande majorité des élus, toutes sensibilités confondues, était favorable.

Nous nous devions de rétablir une progression équitable de cette contribution, différenciée selon les différentes tranches de chiffre d'affaires des entreprises, la lourde responsabilité des élus étant de veiller à la bonne gestion de la collectivité et de ses missions, en contenant les dépenses.

Nous nous devions également de rétablir un équilibre entre les entreprises, et avec d'autres professions fortement contributrices au bien commun, comme les agriculteurs par la taxe sur le foncier non bâti.

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \\ 05 56 71 81 76

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes réalisés en N -2	Montant annuel de la CFE payé en 2024	Montant annuel de la CFE payé en 2025
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	185 €	310 €
Supérieur à 500 000 €	163 €	2 015 €

Cette évolution ne répond ni à une logique arbitraire, ni à un quelconque intérêt individuel, contradictoire par principe avec l'esprit même du vote en général.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une démarche collective, d'intérêt général, au service de notre territoire, de l'ensemble de ses acteurs, et de ses 17 300 habitants. Elle vise à garantir le maintien et la qualité des services publics, accessibles à tous.

Nous ne souhaitons pas séparer l'activité économique, entrepreneuriale, agricole, du fonctionnement des services publics accessibles à tous, ni des investissements intercommunaux structurants. L'attractivité de notre territoire dépend du maintien de cet indispensable maillage.

Pour preuve notre volonté de développer l'activité économique et l'emploi se traduit au travers d'un dispositif d'accompagnement et d'aides financières à destination des entreprises par la Communauté des Communes, la Région et l'Europe. Par ailleurs, nous nous sommes battus pour obtenir, dans cette période de disette budgétaire nationale, le renouvellement du dispositif FRR (France Ruralité Revitalisation) qui permet notamment à de très nombreuses PME du territoire d'obtenir des exonérations fiscales pendant 5 ans.

Nous sommes convaincus qu'une réflexion avec une délégation représentative de votre collectif, fondée sur l'écoute et la responsabilité de chacun, permettra, dès maintenant, de construire les solutions équilibrées de demain.

Nous proposons par ailleurs de réfléchir collectivement, dans les prochaines semaines, à l'ensemble de la fiscalité locale, afin d'expliciter clairement, en toute transparence, la participation exacte de toutes les catégories de contributeurs locaux, et d'envisager des évolutions acceptables par tous.

C'est dans cet esprit que nous restons disponibles pour poursuivre les échanges, soucieux de la colère que cette décision a pu provoquer, éloignés de la haine alimentée par pure manipulation, et n'ayant à l'esprit que le travail qui reste à mener avec les entreprises du territoire, ainsi qu'avec tous ses acteurs économiques.

M. Daniel Barbe,
président de la
Communauté des Communes
Rurales de l'Entre-Deux-Mers

M. Frédéric Maulun,
vice-président en charge des finances

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne
www.ruralesentredeuxmers.fr \\ 05 56 71 81 76